

DIRECTION GÉNÉRALE

Céline VIGNÉ
Directrice Générale des
Centres Hospitaliers de VIENNE, de
BEAUREPAIRE, de CONDRIEU et du
PILAT RHODANIEN

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2024 – 083

Composition du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD du CH de VIENNE

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

La Directrice,

- Vu le Code de la Santé Public,
- Vu les articles L-311-6 et D 311-3 à D 311-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article D 311-5 relatif à la composition du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
- Considérant les élections organisées en novembre 2024 afin de renouveler les membres du CVS de l'EHPAD du CH de Vienne,
- Considérant les élections de la présidente et vice-présidente du CVS réalisés en séance du CVS le 28 novembre 2024,
- Vu le règlement intérieur du CVS de l'EHPAD du CH de Vienne adopté le 28 novembre 2024,

Décide

Article 1er :

Le Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD du CH de Vienne est composé de 15 sièges attribués comme suit :

MEMBRES DELIBÉRANTS :

Quatre représentants des personnes accompagnées :

- Membres titulaires :
 - M. FAY Jean, résident accueilli à l'unité La Bâtie,
 - Mme BOUILLAT Solange, résidente accueillie à l'unité La Pyramide, Présidente du CVS
 - Mme MASERATI Anne-Marie, résidente accueillie à l'unité Le Jardin de Cybèle,
 - M. BAUDRAND Patrick, résident accueilli à l'unité La Bâtie,
- Membres suppléants :
 - M. BONIER Michel, résident accueillie à l'unité La Pyramide.
 - Mme FERAHAN Béatrice, résidente accueillie à l'unité Les Allobroges,
 - Mme GUICHARD TEMPIER Bernadette, résidente accueillie à l'unité La Pyramide,
 - Mme VIGNOT Judith, résidente accueillie à l'unité La Bâtie,

Un représentant des professionnels employés par l'établissement : Mme ATHMANI Leila, aide-soignante.

Un représentant de l'organisme gestionnaire : Mme CROIZAT Jacqueline, représentante des usagers titulaire, présentée par l'Association JALMAV et désignée par l'ARS, membre du Conseil de Surveillance du CH de Vienne.

Un représentant de groupement des personnes accompagnées de la catégorie concernée d'établissements ou de services au sens du I de l'article L. 312-1 : poste vacant.

Quatre représentants des familles :

- Membres titulaires :
 - M. FAY Thierry,
 - Mme FORAIT Marie Laure,
 - Mme VINCENDON Annick,
 - Mme PRAS Nadine,
- Membres suppléants :
 - Mme LAYGNEZ Paulette,
 - Poste vacant,
 - Poste vacant,
 - Poste vacant.

Un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans l'établissement : Mme SIMONETTI Lucie, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Un représentant des bénévoles accompagnant les personnes s'ils interviennent dans l'établissement ou le service : Mme Martine BERTHOLAT, présentée par la Fédération Nationale des Associations de Retraités et pré-retraités, représentante des usagers titulaire.

Le médecin coordonnateur de l'établissement, Mme de Dr BAUD-MAS Gwendoline.

Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante : Mme REY Amandine, aide-soignante.

PARTICIPE AVEC VOIX CONSULTATIVE :

M. VIVÈS-TORRENS Sébastien, Directeur de l'Offre Médico-Sociale et des Parcours Personnes Agées, représentant la directrice générale du CH de VIENNE, représentant Mme VIGNÉ Céline, Directrice Générale du CH de Vienne.

MEMBRES INVITÉS :

- Des médecins de l'EHPAD,
- Le cadre supérieur soignant, cadre du pôle médico-social,
- Des cadres de santé de l'EHPAD,
- Des psychologues de l'EHPAD,
- Des animateurs de l'EHPAD,
- Des représentants du service sociale de l'EHPAD,
- Le Coordonnateur Général des Soins,
- Le Directeur du Pôle Ressources Matérielles,
- Le cadre du service cuisine.

Article 2 :

La présente décision prend effet le 02 décembre 2024 et annule toute décision prise antérieurement.

Fait à Vienne, le 02 décembre 2024

Céline VIGNÉ

Directrice Générale

